



## Construction sur terrain agricole inondable

Par **cat**, le **03/08/2012** à **23:02**

Bonjour,

j'ai acheté 1 terrain potager en vue d'y installer mon exploitation maraichère. ce terrain est non constructible et inondable. Toutefois je voudrais pouvoir bâtir un bâtiment pour créer un dépôt ainsi que mon habitation, sachant qu'il existe déjà une structure en dur avec électricité; comment puis-je faire pour avoir gain de cause et pouvoir travailler au mieux en habitant sur place pour faciliter mon travail et surtout en toute légalité ; merci de me répondre

Par **trichat**, le **04/08/2012** à **13:25**

Bonjour,

Si le terrain est non constructible puisque situé dans une zone inondable, je pense que vous n'avez aucune chance d'obtenir un permis de construire pour un bâtiment dans lequel vous installeriez votre habitation.

Après les graves inondations qui se sont produites ces dernières années faisant de nombreuses victimes, les maires sont très vigilants, car leur responsabilité est engagée.

Le seul espoir, c'est que le PLU de la commune soit en cours de révision. Vous pourriez alors demander une nouvelle classification de votre terrain, si des travaux pouvant éviter l'inondation étaient réalisés.

Cordialement.

Par **cat**, le **04/08/2012** à **14:41**

Bonjour,  
merci pour votre réponse et je vais essayer tout de meme de me rapprocher de la mairie